

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Le territoire du Parc national regroupe les têtes de bassin versant de plusieurs rivières, qui sont sous l'influence d'un régime climatique méditerranéen et atlantique. Les régimes hydrologiques qui en découlent sont une caractéristique naturelle fondamentale garante de la spécificité des écosystèmes aquatiques.

La ressource en eau constitue un facteur limitant, les rivières subissant des étiages sévères et les nappes alluviales étant peu développées. En outre, la géologie est constituée soit par un socle granitique ou schisteux dont les ressources sont difficilement mobilisables et de faibles volumes, soit de roches calcaires où les réserves en eau sont encore mal connues.

Par ailleurs, on observe une sollicitation croissante des ressources pour l'eau potable, une importante utilisation agricole, parfois à l'aide d'ouvrages hydrauliques patrimoniaux, et un intérêt fort pour les activités touristiques liées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques.

Atteindre ou maintenir un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, constitue un objectif essentiel des SDAGE, au travers de deux orientations fondamentales (OF).

- SDAGE RMC : (OF 7) : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- SDAGEAG : (OF E) : Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.

L'atteinte de ces objectifs passe par la recherche d'un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les usages de l'eau, avec la contrainte d'une ressource en eaux superficielles variable, limitée et sans doute en diminution. Cette exigence se traduit, dans le cadre législatif national, par la fixation de débits d'étiage à maintenir en rivière en des points stratégiques, ainsi que par l'exigence du maintien, au droit de chaque ouvrage, d'un débit réservé.

Dans chaque bassin versant du territoire du Parc national, les acteurs locaux s'engagent à mettre en place, de manière concertée, le cadre de la gestion quantitative des ressources en eau, dans les SAGE ou dans des plans de gestion quantitative. Ils privilégient les économies en eau, dans le domaine de l'eau potable comme de l'eau agricole. Lorsque la réhabilitation des points de prélèvements et des canalisations et les économies d'eau ne suffisent pas à établir un équilibre entre la disponibilité de la ressource, les exigences des milieux aquatiques et les besoins en eau, des ressources de substitution sont mobilisées, dans le respect de l'objectif du bon état des masses d'eau et de la fonctionnalité naturelle des bassins versants, des milieux aquatiques et des zones humides.

[...]

- **Mesure 3.3.2. Réaliser des économies d'eau et orienter les usages vers plus de sobriété dans les prélèvements**

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Les débits d'étiage diminuent progressivement, en raison du changement climatique et de la modification de la végétation sur les versants, en particulier avec l'accroissement de la couverture forestière. Parallèlement, l'évolution des prélèvements est mal connue. Les usages domestiques et touristiques augmentent et d'importants volumes sont aujourd'hui perdus par les fuites des réseaux d'eau potable.

[...]

Ils engagent des réflexions pour réduire les consommations d'eau dans les projets collectifs (urbanisme, développement touristiques, piscines, etc.) et privés.

Ils sensibilisent le grand public, les collectivités et les professionnels à une gestion plus économe de la ressource (pratiques sobres, équipements économes, etc.)

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation du réseau de gestionnaires de bassins
Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Intégration dans les documents d'urbanisme
Réalisation de schémas directeurs AEP
Amélioration du rendement des réseaux
Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau, ONEMA
Régions, Départements, DDT
Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière
Référence ID de l'article : #3507
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-07-31 14:36